

CORRESPONDANCE AVEC DES CONDAMNÉS À MORT AUX USA

QUELQUES CONSEILS ET RECOMMANDATIONS AUX CORRESPONDANTS



CONSIGNES D'ORDRE GÉNÉRAL

1. Veillez à **orthographier scrupuleusement l'adresse de la prison, le nom du détenu et son numéro d'écrou et mentionner toujours vos nom et adresse complets sur l'enveloppe** en haut à gauche et en majuscules (sinon votre courrier ne sera pas remis), ainsi que sur la lettre éventuellement.
2. D'une manière générale, **dites les choses avec beaucoup d'honnêteté**. Une communication claire dès le début vous aidera à établir une bonne relation. Essayez **de ne pas promettre au-delà de ce que vous pouvez faire**. Si certains sujets sont gênants pour vous, dites-le. **Définissez les limites à ne pas dépasser** si c'est nécessaire. Autrement votre gêne ou la sienne peuvent être génératrices d'incompréhensions, et provoquer l'abandon de la correspondance.
3. **Écrivez de façon fréquente**. Il y a une responsabilité importante vis-à-vis du détenu pour qui les courriers représentent souvent l'unique lien avec l'extérieur. Le détenu sera parfois moins assidu, voire silencieux pendant plusieurs semaines (en perte de moral au fil des recours juridiques, une hospitalisation dont il ne pourra vous prévenir, votre dernière lettre ne lui aura pas été transmise, il fera l'objet de mesures de confinement, n'aura plus de timbres, etc.). C'est particulièrement dans ces moments-là que votre constance et votre régularité à lui écrire seront une aide morale indispensable et la meilleure preuve d'amitié.
Nous recommandons **a minima un courrier par mois**. Si vous le pouvez, envoyez **une brève carte postale entre deux lettres** par exemple. Le rythme peut être défini entre vous et votre correspondant au cours des premières lettres. **Si vous avez un empêchement, prévenez-le** par quelques mots, en annonçant une lettre ultérieure. **Ne l'oubliez pas quand vous êtes en vacances**.

4. En dehors des lettres, **pour le contenu des courriers**, il n'y a **pas de règles standards** sur ce qui est permis. **Chaque prison a sa liste stricte de ce qui est interdit. La meilleure chose à faire est donc d'abord de demander au détenu ce qu'il en est des photos, des articles**, etc. En règle générale, aucun condamné ne peut recevoir d'argent en espèces. Pour les livres, les abonnements aux magazines et aux journaux ou les commandes de fournitures, il faut généralement passer par des revendeurs autorisés sur Internet (www.amazon.com, www.barnesandnoble.com). Pour des éléments plus spécifiques, veuillez vous en référer à notre document « Règlement intérieurs des prisons ».

LA PREMIÈRE LETTRE

5. **Veillez à écrire votre première lettre rapidement après avoir reçu les coordonnées du détenu.** Le détenu est informé par l'ACAT du fait que vous devez lui écrire ; il sera inquiet ou très attristé si rien n'arrive au courrier.

6. **Présentez-vous simplement** (famille, lieu de vie, travail, loisirs...).

7. N'hésitez pas **à évoquer clairement vos motivations pour devenir correspondant et, éventuellement, vos intentions pour la suite** (fréquence des courriers, dispositions à aider financièrement ou non), pour éviter de futurs malentendus éventuels.

8. Vous pouvez aussi vous **appuyer sur la première lettre du détenu** à l'ACAT -que nous vous avons fait suivre- pour rebondir sur le portrait que le détenu a fait de lui-même, ce qu'il attend, ses centres d'intérêt.

LES ÉCHANGES DANS LA DURÉE

9. **Écrivez au sujet de** votre famille et des événements de **votre vie quotidienne** dans le monde extérieur. Parlez de vos centres d'intérêts. **Faites participer votre correspondant à vos joies (fêtes, vacances).** Ne voyez pas cela comme indécent au vu de leur propre situation, au contraire vous le ferez « voyager ». **Partagez aussi vos soucis et demandez-lui conseil, il se sentira utile et valorisé.**

10. **Encouragez-le à parler de lui-même et de ses éventuelles activités artistiques et manuelles** (dessins, pliages, etc.)

11. **Si vous sentez qu'il n'a pas de difficultés à parler du passé, sollicitez sa mémoire** sur des moments heureux ou des choses positives en lui demandant ce qu'il avait l'habitude de faire, ce qu'il aimait...

12. Ouvrez son horizon : **envoyez des coupures de journaux de magazines, des informations du web, des cartes postales** (quand c'est autorisé) sur tout ce qui pourrait l'intéresser.

13. **Envoyez des images (photos** de vous et de votre famille, votre maison, votre jardin, etc., **cartes postales**). Cela permet de voir **autre chose que la prison**.

14. **Il se peut que le détenu ait d'autres correspondants**, en France ou à travers le monde. **Ne vous en vexez pas**. Cela n'enlève rien à l'importance de votre amitié et de vos courriers pour lui et pourra nourrir vos échanges.

15. L'univers quotidien des détenus dans le couloir de la mort est fait de beaucoup de violences (entre eux, de la part des gardiens) et de frustrations, **il arrive –rarement- que le détenu retourne sa colère contre vous**. Tout en comprenant sa situation, laissez passer un peu de temps et **expliquez-lui simplement que ce n'est ni acceptable ni juste pour votre relation**.

16. **Il peut arriver que les détenus abordent leurs problèmes sexuels**. Souvenez-vous qu'ils sont privés de tout contact physique avec l'extérieur, et leur frustration affective est totale. **Tout en comprenant leur situation, posez les limites si cela devient nécessaire**.

LES DATES IMPORTANTES

17. **Pensez à lui fêter son anniversaire**. Il vous demandera certainement le vôtre et n'oubliera pas de vous écrire pour l'occasion.

18. **D'autres dates peuvent être importantes à marquer**, notamment en fonction de la religion : Noël, Pâques...

AUTOUR DE LA SPIRITUALITÉ, DE LA FOI, DE LA RELIGION

19. **Chaque détenu est informé que l'ACAT est une association chrétienne œcuménique, qui lutte contre la peine de mort, sans discrimination**.

20. De nombreux détenus sont chrétiens, mais pas tous, et **le but de ce programme n'est pas d'évangéliser** ceux qui sont derrière les barreaux.

21. **Nous recommandons de créer une relation amicale avec votre correspondant avant d'aborder la question religieuse**. Vous pourrez lui faire part de vos convictions en premier et l'inviter à faire de même s'il le souhaite.

LA QUESTION DE L'ARGENT

22. La plupart des détenus sont très démunis, ils manquent souvent de moyens pour satisfaire des besoins élémentaires. Il n'est donc pas rare qu'ils sollicitent une aide financière pour acheter de la nourriture supplémentaire, des produits de toilette, des timbres, des journaux, etc. Comme ce n'est pas le but premier de notre réseau de soutien épistolaire, **l'ACAT ne donne pas de consigne à ce sujet. La question est laissée à votre libre choix.**

23. **Quelle que soit votre décision, exposez-la clairement au détenu, sans culpabiliser.**

24. **Si vous décidez d'envoyer de l'argent, expliquez-bien vos modalités** (envoi ponctuel ou régulier, petits ou grands montants, achat direct de fournitures, etc.) **et renseignez-vous auprès du détenu sur le meilleur moyen de le faire** car il y a d'importantes différences d'un État à l'autre. N'envoyez jamais de sommes importantes sans vous assurer de leur réelle destination.

LA SITUATION JURIDIQUE DU DÉTENU

25. **N'abordez pas les raisons qui ont conduit le détenu dans le couloir de la mort ni son procès, avant que celui-ci ne soulève le sujet.** S'il souhaite en parler, il le fera. Si non, ce n'est pas l'objet de la correspondance. Faites-en sorte de ne pas l'amener à une confession éventuelle de ses actes.

26. Il peut arriver que le détenu vous **demande de l'aider à trouver un bon avocat.** Expliquez-lui que vos possibilités sont limitées sur ce plan. **Éventuellement, faites-lui suivre la liste de l'ACAT concernant les associations abolitionnistes locales et les cabinets d'avocats** acceptant des dossiers peines de mort pro bono.

PRÉCAUTIONS CONTRE LA CENSURE OU DES REPRÉSAILLES ÉVENTUELLES

27. Vous pouvez numéroter les pages de vos lettres (ex : 1/3, 2/3, 3/3). Cela permettra de vérifier que l'intégralité du courrier a bien été remis.

28. **Ne critiquez pas trop sévèrement la justice ou le système carcéral en retour dans vos lettres pour éviter de lui nuire.**

29. **Relayez auprès de l'ACAT les mauvais traitements** dont votre correspondant vous fait éventuellement part, afin que ces informations puissent au moins servir à sensibiliser le public en France.

LA CORRESPONDANCE ET LE GROUPE

30. **Il est préférable qu'une seule personne prenne en charge la correspondance**, cela facilite les échanges plus amicaux. **Cependant**, si elle le fait en lien étroit avec le groupe (lecture de chacune des lettres au groupe, par exemple), il est nécessaire **de bien spécifier au détenu que c'est le groupe qui écrit**, même s'il s'agit toujours du même correspondant. D'une manière générale, il est quand même recommandé d'évoquer cette correspondance avec votre entourage : il est parfois dur d'être seul(e) face au désespoir du détenu ou des choses très pénibles qu'il peut aborder.

LA DATE D'EXÉCUTION

31. Pensez à **informer l'ACAT si votre correspondant a reçu une date d'exécution** des autorités **afin de mobiliser notre réseau d'alerte exécution**.

32. Si votre correspondant a épuisé tous ses appels et qu'une date d'exécution est susceptible d'arriver, **vous pouvez vous-même surveiller (de temps à autres) le site :**
<https://deathpenaltyinfo.org/executions/upcoming-executions>

33. **Il peut arriver que vous ayez connaissance de la date d'exécution de votre détenu avant lui :** les tribunaux ne communiquent pas directement avec les détenus, mais avec leurs avocats. Ces derniers tardent parfois à informer leurs clients. **Attention donc au moment d'aborder le sujet avec votre correspondant, commencez peut-être par le sonder pour savoir s'il a eu vent d'une date.**

DYSFONCTIONNEMENT / ARRÊT DE LA CORRESPONDANCE

34. **Si vous rencontrez des difficultés avec votre correspondant** (incompréhensions, interruption définitive des échanges), **informez-en l'ACAT afin que nous trouvions une solution** (attribution d'autres correspondances notamment).

35. Si vous étiez le référent au sein d'un groupe ACAT et que vous souhaitez passer la main à un autre membre de votre groupe, informez-en le détenu et l'ACAT.

36. **Si vous deviez stopper** cette relation épistolaire (déménagement, difficultés morales, problèmes physiques), **avertissez le détenu** de votre intention d'arrêter **ainsi que l'ACAT**, afin qu'une autre personne puisse prendre le relais.

■ Pour toutes demandes d'informations, correspondance-usa@acatfrance.fr

■ L'ACAT a créé ces outils dans un but informatif, en mettant notamment à disposition des liens choisis pour leur pertinence et leur fiabilité dans le cadre de l'action de correspondance avec des condamnés à mort aux États-Unis. En aucun cas l'ACAT n'est responsable du fonctionnement et de l'évolution de ces ressources et des services web (envoi d'argent, e-mails...).

Nous nous engageons cependant à faire des mises à jour régulières.

Nous comptons pour cela sur votre participation.